

PROTOCOLE SANITAIRE EN PHYSIQUE-CHIMIE

La pratique expérimentale se déroulera dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. **Lors des activités expérimentales :**

- Du gel hydroalcoolique et du produit désinfectant sont à disposition dans la salle.
- Les élèves et les enseignants portent un masque en permanence.
- Les élèves et les enseignants se lavent les mains très régulièrement, notamment avant et après avoir manipulé du matériel.
- Les élèves sont responsables de la désinfection du matériel expérimental qui est mis à leur disposition. L'enseignant leur précise ce qui doit être désinfecté (par exemple clavier d'ordinateur, appareil de mesure, ...) et ce qui ne le nécessite pas (par exemple, la verrerie lavée avant la séance de Travaux Pratiques).
- Dans la mesure du possible, le matériel nécessaire à l'expérience est mis à disposition. Les matériels communs sont limités, et doivent être désinfectés entre chaque utilisation.
- **Les blouses et les lunettes de protection ne sont pas mises à disposition. Chaque élève doit se munir d'une blouse et de lunettes de sécurité personnelles** et se présenter en séance de Travaux Pratiques avec ces équipements. Les échanges et prêts ne sont pas autorisés.
Lors de Travaux Pratiques de Chimie, un élève qui se présente sans sa blouse et ses lunettes de sécurité ne sera pas autorisé à manipuler. Il effectuera un travail écrit à l'écart, au fond de la salle, ou pourra être exclu de cours.
- Lorsque les activités expérimentales de Chimie le nécessitent, des **gants de protection** sont fournis par le lycée et jetés en fin de manipulation (gants nitrile à usage unique).
- L'échange d'objets personnels entre les élèves (stylos, règle, calculatrice, ...) est proscrit, à moins de garantir la désinfection avant et après utilisation.

Les lunettes ou sur-lunettes de sécurité se trouvent en grande surface ou en magasin de bricolage ou de sport. Le modèle de base (à partir de 2 €) est suffisant pour l'utilisation en lycée.

Exemple de modèle :

